

## RESULTAT DES VOTES DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE BMCI DU 26 JUN 2023

(Capital Social : 1.327.928.600 Dirhams divisé en 13.279.286 actions de valeur nominale de 100 Dirhams chacune)

Résolutions	Nombre d'actions (1)	% du capital (2)	Voix « Pour »		Voix « Contre »		Abstentions		Résultat de l'adoption de la résolution
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
<b>A titre ordinaire</b>									
1 <sup>ère</sup> résolution	11 191 432	84,27%	11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
2 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
3 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
4 <sup>ème</sup> résolution			* 2 329 415	100 %	0	0	8 862 017	/	Approuvée
5 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
6 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
7 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
8 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
9 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
10 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
11 <sup>ème</sup> résolution(3)			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
12 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
13 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
14 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
15 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
16 <sup>ème</sup> résolution			11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
<b>A titre extraordinaire</b>									
1 <sup>ère</sup> résolution	11 191 432	84,27%	11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée
2 <sup>ème</sup> résolution	11 191 432	100 %	11 191 432	100 %	0	0	0	/	Approuvée

**NB : Une action correspond à une voix.**

(1) : Le nombre d'actions des actionnaires présents ou représentés

(2) : La proportion du capital social représentant les actionnaires présents ou représentés

(3) : La 11<sup>ème</sup> résolution a été amendée à la demande de l'actionnaire ATLANTASANAD, qui a demandé, en cours de séance, l'ajout de la mention du quitus également à ATLANTASANAD en sa qualité de Membre du Conseil de Surveillance de la BMCI en sus du quitus donné à M. Mustapha Bakkoury en tant que Représentant Permanent d'ATLANTASANAD dans le Conseil de surveillance de la BMCI. Cette 11<sup>ème</sup> résolution a été votée favorablement telle qu'amendée. Vous trouverez ci-après, la rédaction initiale telle que publiée dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2023, ainsi que la version amendée et votée favorablement telle qu'amendée :

**Version initiale :**

**Résolution 11** « L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission d'**Atlantasanad Assurance**, représentée par Monsieur **Mustapha Bakkoury**, de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance. L'Assemblée Générale Ordinaire donne à Monsieur **Mustapha Bakkoury**, quitus entier, définitif et sans réserve au titre de son mandat de Représentant Permanent d'**Atlantasanad Assurance**. »

**Version amendée et votée favorablement telle qu'amendée :**

**Résolution 11** « L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission d'**ATLANTASANAD**, représentée par Monsieur **Mustapha Bakkoury**, de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance. L'Assemblée Générale Ordinaire donne à **ATLANTASANAD** quitus entier, définitif et sans réserve au titre de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance. L'Assemblée Générale Ordinaire donne également à Monsieur **Mustapha Bakkoury**, quitus entier, définitif et sans réserve au titre de son mandat de Représentant Permanent d'**ATLANTASANAD**. »

\*L'actionnaire intéressé directement ou indirectement par cette résolution, en l'occurrence la société BNP Paribas IRB Participations s'est abstenu et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.